

Orientation scolaire et son impact sur la qualité des apprentissages des élèves au Tchad

Abakar Mahamat Hassaballah

UNIVERSITÉ DE N'DJAMÉNA

abakaronecs@gmail.com

Valda Saibou Christine

UNIVERSITÉ DE N'DJAMÉNA

Résumé

Le présent article analyse les difficultés qui minent le système d'orientation scolaire au Tchad d'une part, et son impact sur la qualité des apprentissages, d'autre part. Les retards, la démotivation dans l'apprentissage ainsi que les mauvaises notes obtenues dans les matières de base sont entre autres les maux qui hypothèquent leur cursus scolaire, et, partant, leur avenir. Pour mener à bien cette étude, un questionnaire est administré aux élèves et des entretiens réalisés avec les enseignants, les conseillers d'orientation et les parents d'élèves. Les théories de l'influence et de l'attribution sociales confirment les hypothèses de recherche selon lesquelles les mécanismes actuels d'orientation scolaire ne sont pas assez efficaces pour améliorer la qualité des apprentissages des élèves au Tchad.

Mots-clés : Orientation, apprentissage, qualité, enseignement, difficultés, Reformes.

Abstract

This article analyses the difficulties that undermine the school guidance system in Chad on the hand, and its impact on the other hand.

Delay, demotivation in learning as well as poor grade obtained in basic subjects are, among other things, the ills which reduce their school career, and, therefore their future.

To carry out this study, a questionnaire in administered to students and interviews carried out with teachers, guidance counselor and students' parents. Theories of influence and social attribution confirme the research hypotheses according to which, current school guidance mechanisms are not effective enough to improve the quality of students learning in Chad.

Key words: Guidance, learning, quality, teaching, difficulties, reforms.

Introduction

Le sujet de recherche, "Orientation scolaire au Tchad et qualité d'apprentissage des élèves du secondaire" revêt une dimension double. Il analyse, de prime abord, la question d'orientation scolaire, qui n'est guère entrée dans le système tchadien. En principe, un système qui manque d'orientation scolaire, ne produit pas de bons résultats. Et, la qualité des apprentissages, est une autre paire de manche. Beaucoup d'apprenants se retrouvent en classe supérieur alors qu'ils sont censés redoublés leurs classes. D'autres, pour plusieurs raisons, se retrouvent en une série pour laquelle ils n'ont pas de compétences. Tel est le double jeu dans lequel se retrouve le système éducatif tchadien.

La communauté internationale reconnaît à chaque citoyen le droit à une éducation qui lui permet d'exploiter son plein potentiel et de développer sa personnalité afin de pouvoir s'épanouir et contribuer au développement de la société dans laquelle il vit. Être éduqué est donc un droit. Et, cela doit se faire dans le respect des règles de l'art.

Le système éducatif tchadien a connu une évolution marquée par des perturbations d'ordre sociopolitique depuis les premières années d'indépendance, lesquelles ont influé sur la qualité de ses résultats. Les défis majeurs, qui handicapent l'éducation, sont multiples : la crise de l'éducation due aux perturbations des grèves ; la baisse de niveau scolaire au niveau global ; les mauvais résultats aux examens du baccalauréat ; la mauvaise orientation scolaire ; l'insuffisance qualitative et quantitative des enseignants ; la prolifération anachronique des établissements communautaires sans respect des règles ; la persistance de la violence dans le milieu scolaire.

La qualité d'une éducation nationale, en général, peut être tributaire de la qualité morale et du profil des acteurs impliqués dans la formation des élèves. Bien plus, la qualité de la formation reçue par les enseignants n'en est un facteur déterminant. De nos jours, au Tchad, l'un des problèmes majeurs du système éducatif est la question de l'orientation scolaire qui permet aux élèves de se projeter dans l'avenir, d'exprimer leurs aspirations en fonction de leurs facultés à assurer la maîtrise des formations correspondant

à leurs aptitudes naturelles et leurs prédispositions à faire face aux défis qui les interpellent.

L'orientation scolaire doit être juste, raisonnable et surtout réaliste. Il s'agit d'un facteur-clé qui amène les responsables de l'orientation scolaire de conduire l'élève vers une voie appropriée où il fera montre de ses capacités à réussir sur le plan scolaire et professionnel.

Aujourd'hui, force est de constater que cette orientation ne suit pas forcément les critères objectifs qui doivent guider l'analyse systématique des performances de l'élève. Elle se réalise de plus en plus de manière inexperte, arbitraire et fantaisiste.

Fort de tout ce constat, il nous paraît intéressant de réfléchir sur cette thématique qui est importante à plus d'un titre du fait que la qualité de l'orientation scolaire des élèves impacte leur l'avenir et celui du pays.

Le Tchad est appelé à conjuguer des efforts pour améliorer la qualité de l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'orientation scolaire, qui doit coller aux réalités et aux exigences véritables de l'objectivité et du sérieux. Pour ce faire, le professionnalisme doit guider les responsables en charge de l'orientation de ces élèves.

Ce sujet nous conduira méthodiquement à deux niveaux de recherches, notamment les recherches documentaires et les recherches par voie d'enquêtes à travers les interviews, après quoi, suivront le dépouillement et l'analyse des données recueillies sur le terrain ainsi que les commentaires qui devront accompagner l'analyse de ces informations. Il se trouve que l'absence d'orientation scolaire fiable constitue une faiblesse du système éducatif tchadien. Les théories de l'influence et de l'attribution sociales nous aideront à confirmer ou à infirmer ces hypothèses de recherche.

Bref historique de l'orientation scolaire au Tchad

La Conférence nationale souveraine, tenue à N'Djamena du 15 janvier au 6 avril 1993, a jeté les bases d'une éducation en lien avec l'emploi. Il a été recommandé d'appuyer et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie et du Programme « éducation, formation, emploi

». Cette option a été renforcée par la Constitution adoptée par référendum le 31 mars 1996. Les articles 35 à 38 stipulent que : tout citoyen a droit à l'instruction ; l'enseignement public est laïc et gratuit ; l'enseignement fondamental est obligatoire ; l'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi.

Aux termes de la loi de 2006 portant orientation du système éducatif, le droit à l'éducation et à la formation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine régionale, sociale, ethnique ou confessionnelle ; l'éducation est une priorité nationale absolue et l'Etat garantit l'éducation fondamentale aux jeunes de six à seize ans (article 4).

Au Tchad, l'éducation a été l'une des priorités de tous les gouvernements qui se sont succédé. Dans le but d'améliorer le système éducatif, des textes officiels ont été adoptés entre autres :

- En 1978, l'institution d'un nouveau système d'éducation indique : « le but principal du système éducatif est de faire acquérir aux individus et aux collectivités nationales et locales des informations, des savoirs, des comportements, des attitudes, des compétences et des valeurs pouvant le rendre capables d'assurer le développement et leur bien-être, compte tenu de l'orientation politique et sociale du pays ».
- En 1991, fut adopté le plan d'orientation «le Tchad vers l'an 2000 », qui marque aussi la volonté du gouvernement à « satisfaire le droit légitime des citoyens à l'éducation, à la formation dans la perspective de l'accès à l'emploi rémunéré, ou à l'auto-emploi, comme l'un des axes majeurs de la politique de développement ».

1. Identification et formulation du problème

L'expansion de l'enseignement, son rôle dans le monde moderne, l'intérêt qu'il suscite dans toutes les sphères de la nation font de l'orientation un des problèmes qui sensibilise le plus élèves et parents et qui préoccupe nombre de gouvernements. Le terme "orientation" recouvre deux activités que la langue anglaise distingue : le processus qui répartit les élèves dans différentes voies de formation, filières et options ; l'aide aux individus dans le choix de leur avenir scolaire et professionnel. Aux termes de la loi de 2006 portant orientation du système éducatif, le droit à l'éducation et à la formation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine régionale, sociale, ethnique ou confessionnelle ; l'éducation est

une priorité nationale absolue et l'Etat garantit l'éducation fondamentale aux jeunes de six à seize ans (article 4). Pour y parvenir, l'État, à travers le Ministère de l'éducation nationale, a créé au sein des délégations régionales un service du conseil et d'orientation scolaire.

Malgré cette initiative, l'éducation peine à se relever, l'employabilité des jeunes reste un sérieux souci pour l'ensemble des décideurs du secteur public et privé.

Pendant longtemps, le but de l'enseignement a été de préparer une élite intellectuelle et sociale, grâce à une succession d'épreuves de sélections. Aujourd'hui, le développement économique a de plus grands besoins d'éducation : il exige une plus grande masse de main-d'œuvre qualifiée, des formes d'éducation plus diversifiées, de plus hautes qualifications. En même temps, la poussée démographique et une forte demande d'éducation provoquent l'expansion des systèmes d'enseignement. Des jeunes de plus en plus nombreux se trouvent devant des possibilités d'études plus larges et devant des formes d'éducation nouvelles et plus diverses d'où la nécessité d'une rigoureuse orientation dans le choix de métiers.

Devant l'accroissement des besoins d'éducation de l'économie et de la demande d'éducation de la population, le problème n'est plus de choisir une élite mais de faire suivre au plus grand nombre les études qui leur conviennent le mieux. Orienter, devient ainsi une des missions essentielles de l'enseignement, aidant l'économie à satisfaire ses besoins, et les individus à réaliser leurs aptitudes. Lourde charge, objet de conférences de mesures âprement discutées parce qu'elles touchent non seulement l'avenir des élèves, mais aussi l'organisation scolaire, l'attitude de la famille et de la société devant l'école et les besoins économiques du pays.

Tableau N° 1 Résultat des élèves du lycée Félix Eboue et Lycée Féminin

Etablissement	Effectif	Admis	Pourcentage	Echoué	Pourcentage
Lycée ;Félix éboue	1072	234	21,82%	838	78,17%
Lycée Féminin	230	71	30,86%	159	69,14%

Source : ONECS

Sur ce tableau, nous avons présenté le résultat scolaire de deux établissements pilotes au cours de l'année 2023. Cependant, il ressort qu'au Lycée Félix Eboué, sur les 1072 élèves, seulement 234 sont admis soit un pourcentage de 21,82% et 838 échoués soit un pourcentage de 78,17%.

Du côté du lycée féminin, sur le 230 élèves, 71 sont admises soit un pourcentage de 30,46% et 159 échouées soit un pourcentage de 69,14%.

Ainsi, quel est le mode d'organisation et d'orientation scolaire au Tchad ? Quelles est l'attitude de la famille et de la société l'école et les besoins économiques du pays ? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre.

2. Problématique

De façon générale, nous entendons par cette recherche analyser les motifs et les critères d'orientation dans le système éducatif tchadien, à la lumière des rapports de fin d'année et des enquêtes de terrain de deux grands et anciens lycées de N'Djamena que sont le Lycée Félix Eboué et le Lycée Féminin Bilingue de N'Djamena.

Quelques questions qui découlent de la problématique de cette recherche sont les suivantes :

- Les pratiques d'orientation scolaire influencent-elles la qualité des apprentissages des élèves ?
- L'insuffisance des conseillers d'orientation impacte-elle la qualité des apprentissages des élèves ?
- Les mécanismes d'orientation scolaire influencent-t-ils la qualité des apprentissages des élèves ?
- L'ingérence des parents dans l'orientation des élèves explique-t-elle la qualité des apprentissages des élèves ?

3. Méthodologique

Le présent article s'inscrit dans le domaine d'orientation scolaire. Afin de répondre à notre problématique de recherche, nous avons opté pour une recherche empirique de type exploratoire. Cette approche nous permet d'explorer le système d'orientation scolaire au Tchad. Elle nous offre la flexibilité nécessaire pour examiner les aspects complexes de

cette problématique. Nous avons opté pour une méthode d'entretien semi-directif. Nous avons opté pour l'échantillonnage aléatoire simple qui consiste à prendre une portion de la population d'étude de telle sorte que chaque membre puisse avoir la chance d'être sélectionné. Ainsi, nous avons administré le questionnaire à quatre-vingt-dix (90) élèves, et nous avons également entretenu avec huit (08) conseillers d'orientation, vingt et cinq (25) enseignants, vingt et cinq (25) parents d'élève.

Tableau N°2 : Effectif de la population d'étude

Etablissement	Enseignants	Conseiller d'orientation	Elèves	Parents d'élève
Félix Eboue	15	5	60	15
Féminin Bilingue	10	3	30	10
TOTAL	25	08	90	25

Source : Enquête sur le terrain

4. Théorie explicative du sujet

Dans notre travail de recherche, l'attention est portée sur la théorie de l'orientation scolaire et la théorie de l'apprentissage. Cependant, nous avons opté pour la théorie sociale cognitive, théorie cognitivisme, le libéralisme et La conception autoritaire, rentable.

Dans le contexte actuel de « post-massification » de l'enseignement, des inégalités sociales de parcours scolaires et, *in fine*, d'insertion professionnelle, demeurent patentes. Si l'insertion des diplômés a ses mécanismes propres, la formation des inégalités sociales de parcours scolaires, en amont, a les siens. L'orientation scolaire en constitue un aspect non négligeable, tout au long de l'enseignement secondaire ainsi qu'à l'entrée puis dans l'enseignement supérieur où les mauvaises orientations sont souvent associées à l'échec ou à l'abandon. Dans ce contexte de réforme de l'orientation, l'article propose de faire le point sur les inégalités scolaires liées à l'orientation

et aux différences de choix d'études constatées. Il s'agit, à partir d'une revue de la littérature, d'en évaluer l'importance et d'en saisir les mécanismes.

Les inégalités de parcours résultent de mécanismes aux effets cumulatifs. Elles trouvent leur origine, d'une part, au sein de différences de réussite scolaire selon les milieux sociaux, que l'on peut qualifier d'inégalités de réussite, et d'autre part, au sein de différences relevant de l'orientation scolaire.

Tout d'abord, l'accès des milieux les plus favorisés aux cursus les plus « élevés », aussi bien d'un point de vue vertical (c'est-à-dire selon le niveau d'études) que d'un point de vue horizontal (c'est-à-dire à niveau donné, dans les filières les plus sélectives et les plus valorisées) peut relever de différences de réussite suivies d'inégalités des possibles. Les enfants de milieu populaire réussissent moins bien que ceux d'origine sociale favorisée, en particulier en raison de difficultés constatées, dès l'entrée au primaire, se cumulant année après année (Duru-Bellat, 2002). Au total, dès la fin du collège, au palier d'orientation de fin de 3^{ème}, les enfants d'origine sociale défavorisée se présentent avec moins d'« atouts » que leurs homologues d'origine sociale favorisée. Ces différences de réussite entraînent des orientations dans des cursus différents. La voie professionnelle pour les uns, les différentes séries de baccalauréat général et technologique pour les autres. *In fine*, une fois dans certaines filières plutôt que d'autres, les choix effectués en amont et relevant de la réussite limitent les possibilités associées à la position de l'élève dans les différentes filières hiérarchisées (les possibilités offertes après un baccalauréat technologique diffèrent de celles offertes par un baccalauréat général et *a fortiori* scientifique). Ceci conduit, à terme, à des inégalités de parcours relevant initialement de seules différences de réussite scolaire.

Mais, à chaque palier d'orientation, des élèves comparables, aux vues de leurs résultats scolaires et des possibilités qui y sont associées, n'accèdent pas aux mêmes filières selon le genre ou l'origine sociale : nombre de travaux ont souligné que la polarisation des enfants de cadres dans la filière scientifique est loin de s'expliquer par leur seul niveau scolaire (Prost, 1986 ; Duru-Bellat & Jarousse, 1993 ; Duru-Bellat, Jarousse & Solaux, 1997 ; Jarousse & Labopin, 1999). Un constat similaire est dressé à l'entrée en CPGE, puisqu'un élève

bachelier scientifique n'ayant jamais redoublé a quasiment trois fois plus de chances d'accéder en classe préparatoire s'il est de milieu favorisé plutôt que de milieu modeste (Lemaire, 2004). Dans ce cas, c'est le processus d'orientation qui est à l'origine de ces différences. En effet, l'orientation scolaire peut se définir, pour reprendre Berthelot (1993), comme « *le processus par lequel s'opèrent les ajustements nécessaires entre les souhaits exprimés et les possibilités offertes, l'école fournissant institutionnellement à chacun la possibilité de faire le parcours que ses possibilités et ses goûts lui tracent* » ; dès lors, elle contribue à ces inégalités de parcours scolaire à travers différents mécanismes intervenant, à possibilités équivalentes, d'une part, au niveau des goûts et des souhaits, et relevant, d'autre part, du fonctionnement de l'institution elle-même. Cet article propose de mettre en évidence la contribution de l'ensemble de ces mécanismes aux « inégalités d'orientation » scolaire. Celles-ci sont généralement considérées comme les mécanismes à l'œuvre au cours du processus d'orientation, conduisant à différencier les parcours scolaires des jeunes selon des critères qui ne concernent pas uniquement le niveau de réussite scolaire.

Le premier mécanisme générateur des différences de parcours scolaire relève des différences de choix d'études selon les milieux ou le genre, pour des élèves aux possibilités scolaires comparables. Le système d'orientation français fonde ses décisions en priorité sur la demande des jeunes et de leur famille ; leurs choix sont *in fine* à l'origine d'une partie des inégalités de parcours scolaire. Cependant, les choix se définissant comme le processus par lequel les individus sélectionnent une option parmi un ensemble de possibilités, d'un point de vue purement conceptuel, il est difficile de considérer que des choix sont inégaux ; ils sont donc théoriquement seulement différents les uns des autres. Mais ces choix étant typés socialement dans un système où les filières choisies ne sont pas sans incidences sur les possibilités qu'elles offrent, le cumul de ces différences aux paliers successifs n'est cependant pas négligeable en termes d'inégalités de parcours.

Le second mécanisme propre à l'orientation, et qui contribue aux inégalités de parcours scolaires, est celui d'une sélection « inégalitaire » ou non méritocratique car empreinte de subjectivité de la part des acteurs de l'orientation qui ne sélectionnent pas uniquement

les élèves sur des critères académiques mais également selon des critères sociaux ou de genre. Dans ce cas, l'orientation devient inégalitaire car à préférences équivalentes, le niveau scolaire des élèves n'est pas l'unique critère de sélection. Enfin, différents contextes d'enseignement marquent la demande d'orientation des élèves et la sélection qui a lieu ensuite. Ainsi, selon la classe, l'établissement ou le bassin de formation, les élèves formulent des choix d'études différenciés car situés dans des contextes où les pairs, les enseignants et les palettes d'offre de formation varient. Ensuite, à choix équivalent, ils seront de nouveau plus ou moins sélectionnés selon ces différences contextuelles. Cela peut contribuer à accentuer les différences selon les milieux sociaux. Nous considérons ces choix comme étant à l'origine d'inégalités d'orientation et nous les nommerons inégalités de contexte.

Afin de rendre intelligibles la conjugaison de ces facteurs (les différences de préférences individuelles, les inégalités de sélection et les inégalités relevant de l'établissement scolaire marquant à la fois les préférences et la sélection) ainsi que leur contribution aux inégalités de parcours scolaires, cet article propose une synthèse des travaux qui s'appuient sur des enquêtes quantitatives nationales ou régionales. Cette revue de littérature se limite délibérément aux travaux ayant mobilisé une méthodologie « toutes choses égales par ailleurs », en particulier à niveau scolaire des élèves identique. En effet, ce type d'analyse permet de démêler les différences d'orientation dues à des préférences individuelles de celles qui s'expliquent par des inégalités de contexte. Si la valeur ajoutée de ce type de travaux consiste à identifier divers mécanismes permettant d'expliquer, en partie tout du moins, les différences et inégalités d'orientation, il s'agit bien là de tendances statistiques moyennes. Autrement dit, elles résument et simplifient la complexité du phénomène expliqué tel qu'il existe, mais le processus d'orientation ne fonctionne pas de façon aussi mécanique. Si les estimations statistiques ont tendance à figer les phénomènes étudiés, notamment les régularités sociales, la diversité des situations est bien réelle ; par exemple, si les jeunes d'origine populaire ont moins tendance que leurs pairs plus favorisés à se diriger vers les filières les plus élitistes, fort heureusement, nombre d'entre eux y parviennent.

La théorie sociale cognitive

Elle est fondée sur la théorie sociale cognitive générale (BANDURA, 1986), qui met l'accent sur les capacités des personnes à gérer leurs choix et sur le rôle de sentiment d'efficacité personnelle, tout en reconnaissant l'importance des influences personnelles et environnementales (exemples les obstacles et soutient sociaux, le genre, la culture, le statut de handicap) qui contribue à renforcer, à affaiblir ou parfois à neutraliser la personne à choisir son parcours scolaire (LENT, 2005).

La théorie sociale cognitive de l'orientation scolaire (TSCOS) aide à susciter un grand nombre de travaux, d'articles, et des interventions pratiques au cours de trois (3) dernières années. Dans une revue récente, (BETZ, 2008) a mis en évidence le fait que les publications le plus nombreuses parues au cours des dix (10) dernières années dans les domaines de l'orientation scolaire relèvent de trois (3) courants théoriques suivantes : la théorie de HOLLAND, la théorie sociale cognitive, de l'orientation scolaire et les théories développementales, contextuelles, constructivistes représentées par des auteurs comme : SUPER, GOTFREDSON et SAVICKAS.

La conception libérale

Chacun a la possibilité de s'orienter vers les études de son choix, les aptitudes s'accroissent et se développent à travers les intérêts manifestés. C'est une libre orientation, liée à une organisation scolaire très diversifiée, adaptée à une économie riche et où le marché du travail est assez vaste pour accueillir tous l'output du système. C'est la conception des Etats-Unis.

La conception autoritaire, rentable

Ce système d'orientation doit permettre une sélection conforme aux besoins de l'économie et de la société. Ainsi dans les pays de l'Europe de l'Est, ce sont les besoins en main-d'œuvre qui déterminent :

- Les places disponibles dans les branches de l'éducation au niveau le plus élevé;
- La conception intermédiaire modérée cherche à concilier la personnalité de l'enfant - aptitudes proprement scolaires, facultés intellectuelles, qualités pratiques et

les besoins économiques. L'orientation se fait progressivement à partir d'un tronc commun vers des enseignements diversifiés.

C'est une conception qui se fait jour de plus en plus dans les pays occidentaux. Dans de nombreux pays, l'incertitude ou la faiblesse du développement de l'économie et du système d'éducation limitent considérablement l'orientation. Ces conceptions générales ont servi de base à des formules d'orientation variant selon le niveau du développement de l'économie, du système d'éducation, des méthodes d'information et de prévisions. En fait, les mécanismes bien structurés, formant un tout homogène, sont récents et rares.

5. Présentation et Analyse des Résultats

Tableau N° 3 : Répartition des conseillers d'orientation dans les délégations Régionales de l'Education Nationale

N°	Délégations provinciales de l'Education Nationale et de la Promotion Civique	Effectifs conseillers
1	Batha	2
2	Barh El Ghazal	1
3	Borkou	1
4	Chari Baguirmi	3
5	Ennedi Est	1
6	Ennedi Ouest	1
7	Guéra	4
8	Hadjer Lamis	2
9	Kanem	2
10	Lac	2
11	Logone Occidental	4
12	Logone Oriental	4
13	Mandoul	3
14	Mayo-Kebbi-Est	4
15	Mayo-Kebbi-Ouest	5
16	Moyen-Chari	4
17	Ouaddai	5
18	Salamat	3
19	Sylla	2

20	Tandjilé	2
21	Tibesti	0
22	Wadi-Fira	2
23	Commune de N'Djamena	30
	Total	85

Source : Ministère de l'Education Nationale

Les domaines d'intervention et de compétence des conseillers d'orientation au Tchad

Le conseiller d'orientation anime et coordonne au sein de l'établissement des séances d'orientation et de conseil en raison d'une heure hebdomadaire par classe. Le ratio élève /conseiller d'orientation/élève est de 1/500. Il faut aussi noter que le conseiller d'orientation est responsable de la cellule d'information et d'orientation de l'établissement scolaire. Il travaille en étroite collaboration avec l'administration de l'établissement. Il est membre des conseils tenus au sein de l'établissement.

La gestion technique axée sur la coordination des activités d'orientation et de conseil est assurée à la Délégation Régionale de l'Education Nationale par le chef de service du conseil et de l'orientation scolaire.

Nous pouvons lire sur ce tableau que sur les 23 régions du pays, nous dénombrons 85 conseillers d'orientation. La commune de N'Djamena est celle qui regorge d'un nombre plus important de conseillers d'orientation que toutes les autres régions du pays.

Si nous partons du fait que les examens du baccalauréat ont enregistré environ 100 000 candidats et celui du BEP le même chose et supposons que les classes intermédiaires comme la seconde, la première enregistrent aussi 100 000 chacune, alors nous aurons au total 400 000 élèves dans les lycées. Et si pour ces 400 000 élèves, le système éducatif ne dispose que de 85 conseillers d'orientation, soit un ratio d'un conseiller pour 4706 élèves. Ce nombre de conseillers est très négligeable pour parler de l'existence de l'orientation scolaire digne de ce nom. La répartition de ce peu qui existe ne suit pas la logique du ratio Conseiller/élèves puisque nous remarquons sur ce

tableau de répartition que les régions à forte densité d'élèves ont soit le même nombre de conseillers que celles à plus faibles taux des élèves.

Tableau N° 4: Conseiller d'orientation affectés au lycée Félix Eboué et au Lycée féminin et leurs dotations en matériels didactiques et crédit de fonctionnement

N°	Etablissement	Conseiller	Crédit	Bureaux	Chaises	Tables
1	Lycée Félix Eboue	5	0	1	4	3
2	Lycée féminin	3	0	1	3	2

Source : enquête du terrain

Sur ce tableau, nous avons récapitulés l'effectif des conseillers d'orientation affectés au lycée Félix Eboué et au lycée féminin. Cependant il ressort qu'au lycée Félix Eboue, y a 5 conseillers d'orientation qui sont affectés, ils n'ont pas un crédit de fonctionnement, une seule salle de classe qui est transformé en bureau de circonstance ; 2 tables de bureau presque hors d'usage et 4 chaises. Au lycée féminin, y a 3 conseillères d'orientation qui sont affectées, elles n'ont pas un crédit de fonctionnement, une seule salle de classe qui est transformé en bureau de circonstance ; 2 tables de bureau dont 1 est presque hors d'usage et 3 chaises.

Les conseillers et conseillères d'orientation affectées dans les deux lycées ne jouent pas leurs rôles. Ils (elles) n'ont pas le moyen nécessaire pour faire le travail.

Tableau N°5: Réponses des élèves par apport à l'accompagnement psychopédagogique.

Est-ce que vous êtes accompagnés après l'orientation ?

Classe	2 nd e	1 ^{ère}	Tle	Total	Pourcentage
Modalités					
Toujours	0	0	0	0	0%
Souvent	0	0	0	0	0%
Jamais	30	30	30	90	100%
Total	30	30	30	90	100%

Source : Enquête du terrain

Nous pouvons lire sur ce tableau que l'usage des tests psychotechniques n'est pas pratiqué pour l'orientation des élèves. En effet, après nos enquêtes, ayant une question et trois axes de réponses proposées qui sont entre autres, toujours, souvent et jamais, nous avons totalisé 90 élèves qui déclarent n'avoir jamais eu connaissance des tests psychotechniques. Soit 100% de nos enquêtés.

Pour avoir d'ample information à ce sujet, nous avons rencontré quelques conseillers d'orientation qui ont livrés leurs impressions.

Voici la question que nous leur avons posée : Est-ce que vous faites le suivi psychopédagogique ?

Abdoulaye service conseiller d'orientation au lycée Felix Eboué déclare : « *Pour faire le suivi psychopédagogique de nos élèves, il nous faut le minimum de moyen pour faire le travail. Depuis notre déploiement, on a rien reçu de la part du Ministère de l'Education National, on a envoyé plusieurs correspondance a la direction de l'enseignement secondaire générale et au secrétariat*

générale du Ministère de l'Éducation National demandé juste à ce qu'on nous équipé la salle de classe que le Lycée nous a affecté pour utiliser comme bureau ; mais on n'a pas eu des réponses favorable, donc on vient une fois ou deux fois par semaine faire un tour au lycée causé avec les enseignants et rentré ». Tchindebbe Emmanuel, conseiller d'orientation en service au lycée Felix Eboué affirme : « Pour faire le suivi psychopédagogique, il faut d'abord sensibiliser les élèves sur l'importance du suivi. Même certains enseignements qui ne sont pas passés par les écoles normales supérieures ne connaissent pas l'utilité du suivi ». Mme Salima Mahamat, conseillère d'orientation en service au lycée Féminin renchérit :

« Je ne comprends pas pourquoi même l'état nous a formés ? Depuis notre affectation, personne ne s'intéresse à nous. Ni l'administration, ni les élèves ni les responsables du ministère de l'éducation National. Comme on ne fait pas des activités, finalement on est devenu comme des retraités ; certain de nos collègues enseignants disent que nous sommes mis au garage alors que ce n'est pas de notre faute ».

Pour Mme Moussa née Clarisse, conseillère d'orientation au lycée Féminin,

« Depuis qu'on nous a affecté ici au Lycée, on a établi un programme annuel accompagné d'un budget, déposé auprès du proviseur et on a remis une copie à la direction de l'enseignement secondaire ; depuis lors personne ne m'a répondu et quand on vient vers eux même personne ne veut nous recevoir, alors que le programme prend en compte le suivi psychopédagogie ».

La prise en compte exclusive des notes scolaires dans l'orientation des élèves

Les résultats scolaires ne déterminent donc pas systématiquement les décisions d'orientation des enseignants du secondaire. Les enseignants ne disposant pas des compétences en matière d'orientation, ne s'intéressent qu'aux notes obtenues par les élèves pour les orienter. Ils regardent les notes dans les matières de bases telles que les mathématiques, la biologie, la langue française, etc. et en fonction de la moyenne de l'enfant qu'on décide de l'orienter en 1^{er} L ou S.

Djimadoum Olivier élève en classe de seconde au lycée Félix Eboué, affirme

« *Moi j'aime beaucoup la série littéraire par ce que je n'aime pas reste tout le temps au tableau traiter des exercices ; mais mon oncle m'a obligé d'aller en première Scientifique alors j'étais obligé de lui obéir mais ce n'est pas très sûre que je vais réussir* ».

Remadji Claudine, élève au Lycée féminin en classe de 1ere Scientifique : renchérie :

« *Moi, c'est notre professeure de Français qui m'a motivé à choisir la série littéraire, c'est une femme qui maîtrise bien sa matière et sa manière de dispensé le cours qui m'ont attiré vers la série littéraire mais dommage que ma mère m'a orienté en 1ere S pourtant je n'aime pas les matières scientifiques. D'ailleurs depuis le début de l'année ma meilleure note est 5/ 20 je ne sais pas si je peux tenir* ».

La conclusion d'André Legrand dans la Revue internationale d'éducation (2005) est sans concession : « Il apparaît que l'administration de l'Éducation nationale s'est progressivement retirée du jeu alors que, dans le même temps, le développement de la décentralisation et de la déconcentration renforçaient l'autonomie des acteurs locaux et que les services d'orientation étaient rejetés à la périphérie du système. De ce fait, les dysfonctionnements inévitables des processus d'orientation-répartition sont volontiers rejetés soit sur l'irréalisme ou l'irrationalité des choix exprimés par les familles, soit sur les services d'orientation dorénavant accusés de "psychologisme" et de méconnaissance du monde économique et social. »

Devant ces arbitrages politiques inachevés, Claude Thélot, dans son programme d'action pour la réussite de tous les élèves (chapitre 3, 2004a), appelle à remédier à l'orientation par défaut en aidant les élèves à construire un projet éclairé. Ses préconisations portent sur la mise en place dès le collège d'un « conseil d'orientation aux missions et à la composition élargie qui déciderait de l'orientation et de l'affectation de l'élève, notamment en fonction de son projet » et la création d'un « nouveau dossier scolaire individualisé, présentant à la fois le projet de formation de l'élève et ses résultats ordonnés à ce projet ». L'opérationnalité de ce dispositif repose sur deux conditions préalables : la redéfinition des voies et des séries du lycée, notamment celles du lycée professionnel, et la mise en œuvre d'une véritable éducation au choix. La recherche d'un compromis entre les projets des

jeunes et de leur famille, les résultats scolaires, les débouchés et les formations existantes passe également par une souplesse accrue de l'offre régionale et locale de formation et une facilitation des changements de parcours et des réorientations.

La recherche d'informations sur le fonctionnement des établissements et le discours critique sur les pratiques des enseignants vont de pair avec une incompréhension des critères de décision utilisés par les agents de l'institution scolaire dans le traitement des élèves. Ainsi, une mère d'élève, agent comptable et représentante des parents d'élèves depuis plusieurs années aux conseils de classe de l'un des collèges, indiquait lors d'un entretien : « *Les conseils de classe, ce qui est bien, c'est qu'on visionne les bulletins. Les professeurs principaux travaillent bien leur conseil, mais il y en a qui s'assoient sur le rôle de professeur principal. Il y en a, c'est tout juste s'ils connaissent l'élève au niveau de son travail. On voit bien parfois des élèves qui ne sont pas à leur place. J'ai remarqué aussi le problème des conseils de classe de la veille où ils ont fait passer leurs quotas, une sorte de fourchette qu'il ne faut pas qu'ils dépassent* ».

Le caractère non professionnel de la pratique de l'orientation scolaire des élèves

Il sera question de traiter du caractère non professionnel de la pratique de l'orientation scolaire des élèves à travers les activités de l'orientation faites par un personnel enseignant non habilité ainsi qu'à travers la prise en compte exclusive des notes scolaires dans l'orientation des élèves sans oublier l'absence de l'usage des tests psychotechniques.

Qui oriente le plus souvent les apprenants dans leur cursus scolaire ?

Tableau N°6 Personnes influençant l'orientation des élèves

Classe	2 nd e	%	1 ^{ère}	%	Tle	%	Total	Pourcentage
Les modalités								

Ami	5	16,7	6	20	10	33,3	21	23,33
Condisciple	0	0	0	0	3	10	3	3,33
Voisin	0	0	2	6,67	0	0	2	2,22
Oncle/tante	2	6,67	4	13,3	3	10	9	10,00
Frère/Sœur	3	10	2	6,67	1	3,33	6	6,67
Administration du lycée	7	23,3	6	20	3	10	16	17,78
Mon père	7	23,3	6	20	5	16,7	18	20,00
Enseignants	6	20	4	13,3	5	16,7	15	16,67
Un conseiller d'orientation	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Total	30	100	30	100	30	100	90	100,00

Source : Enquête sur le terrain

Dans ce tableau, il est question des points de vue des élèves de la seconde jusqu'en terminale relatifs aux personnes qui participent le plus souvent dans leur orientation

Pour un total de quatre-vingt-dix (90) élèves, vingt un (21) soit un pourcentage de 23,33% sont orientés par des ami (es), trois élèves soit un pourcentage de 3,33% sont orientés par des condisciples, deux élèves soit un pourcentage de 2,22% sont orientés par des voisin (es), neuf (9) soit un pourcentage de 10% sont orientés par les oncles et les tantes, six (6) élèves soit un pourcentage de 6,67% sont orientés par les frères et sœurs,

Seize élèves soit un pourcentage de 17,78% sont orientés par l'administration du lycée ; dix-huit élèves soit un pourcentage de 20% sont orientés par leurs pères ; quinze élèves (15) pour un pourcentage de 16,67% sont orientés par les enseignants ; aucun élève n'est orienté par le conseiller d'orientation.

Citons, à titre d'exemple, quelques remarques des enseignants du lycée Félix Eboué :

« *J'ai le sentiment que les enseignants ne sont pas très partie prenante dans l'orientation. Mais au bout du compte c'est quand même purement administratif, j'ai l'impression que cela nous*

dépasse, on va donner un avis mais que d'une part l'orientation se fait pour beaucoup par les demandes des parents et est entérinée par l'administration. Finalement on est purement consultatif ».

Pour Moussa, enseignant au Lycée Félix Eboué, « Nous les enseignants, on ne nous implique pas assez pendant l'orientation de nos élèves car l'administration du lycée se focalise uniquement sur les notes de classe alors nous nous connaissons bien nos élèves. Pour moi les notes ne sont pas suffisantes et en plus ils sont pas du tout fiables, certains enseignants ne font qu'un seul contrôle avec la note de ce contrôle on ne peut pas juger un élève ».

La prise en compte exclusive des notes scolaires dans l'orientation des élèves

Les résultats scolaires ne déterminent donc pas systématiquement les décisions d'orientation des enseignants du secondaire. Les enseignants ne disposant pas des compétences en matière d'orientation, ne s'intéressent qu'aux notes obtenues par les élèves pour les orienter. Ils regardent les notes dans les matières de bases telles que les mathématiques, la biologie, la langue Française etc. ...et en fonction de la moyenne de l'enfant qu'on décide de l'orienter en 1^{er} L ou S.

Tableau N°7 Point de vue des élèves sur la prise en compte des notes scolaire dans leur orientation

Est-ce que seules les notes sont prises en compte pour votre orientation ?

Classe	2 nd e	1 ^{ère}	Tle	Total	Pourcentage
Les modalités					
Toujours	27	27	29	83	92,22
Souvent	3	3	1	7	7,78
Rarement	0	0	0	0	0,00
Total	30	30	30	90	100,00

Source : Enquête sur le terrain

Nous pouvons lire sur ce tableau la prise en compte des notes dans l'orientation des élèves.

D'après nos enquêtes, 83 enquêtés affirment qu'ils sont orientés par rapport à leurs notes, soit un pourcentage de 92,22% et 7 déclarent que les notes scolaires sont souvent prises en compte, soit un pourcentage de 7,78%.

Une critique récurrente adressée à l'orientation scolaire est qu'elle se fonde, sinon exclusivement, du moins en très grande partie, sur les résultats scolaires obtenus par les élèves dans les savoirs abstraits :

Pour Mme Clarisse enseignante au Lycée Féminin affirme :

« La réussite ou l'échec des élèves sont jugés en fonction de leurs seuls résultats dans les disciplines auxquelles sont associés ces savoirs. Dans tous les établissements, les notes obtenues lors des deux premiers trimestres de troisième comptent toujours pour plus d'un tiers du total des points possibles dans le barème ».

L'orientation et l'affectation des élèves s'assimilent ainsi à une mécanique de tri, reléguant, au fil des paliers d'orientation successifs, les élèves aux faibles résultats scolaires vers des voies et des filières moins considérées. Certes, les résultats obtenus par les élèves dans les matières académiques permettent de juger de leur aptitude à réussir dans les filières qui valorisent ces savoirs ; mais ces résultats ne sauraient déterminer, à eux seuls, l'orientation et l'affectation des élèves, notamment dans la voie professionnelle.

Pour le proviseur du Lycée Felix Eboué affirme :

« La procédure essentiellement basée sur la notation ne fait que marginalement place à l'engagement de l'élève. L'affectation ne tient pas compte de la motivation de l'élève ou des qualités requises pour suivre telle ou telle formation. Il y a nécessité de travailler et repenser les pratiques d'évaluation en tenant compte d'autres compétences que celles strictement scolaires, afin de mieux préparer l'orientation et l'affectation des élèves. La prise en compte d'éléments autres que les résultats scolaires dans la procédure d'affectation est déjà reconnue comme une nécessité pour accéder à certaines formations professionnelles ».

L'activité des enseignants dans ces deux lycées constitue à évaluer, juger, classer, situer les élèves, à comparer leur jugement avec ceux de leurs collègues et à les mettre en pratique lors des conseils de classe (par une décision sur le redoublement,

le passage dans la classe supérieure ou une réorientation). Ces jugements doivent être vus, contrairement à ce que considèrent les différentes catégories d'agents de l'institution scolaire, comme le résultat de l'interprétation des intérêts et de l'activité des enseignants et non comme des caractéristiques des élèves en soi.

L'absence de l'usage des tests psychotechniques

Les tests psychotechniques ne sont pas seulement des outils. Ce sont aussi des théories psychologiques matérialisées dans un instrument validé faisant l'objet d'études approfondies. L'usage d'un test est indissociable de cette connaissance théorique et méthodologique qui en permet l'interprétation en pleine connaissance de ses limites. Le psychologue doit les utiliser pour l'aider dans son diagnostic.

Tableau N° 8 : Usage des tests psychotechniques

Est-ce que vous êtes soumis aux tests psychotechniques ?

Classe	2 nd e	1 ^{ère}	Terminale	Total	Pourcentage
Les modalités					
Toujours	0	0	0	0	0%
Souvent	0	0	0	0	0%
Jamais	30	30	30	90	100%
Total	30	30	30	90	100%

Source : Enquête sur le terrain

Nous pouvons lire sur ce tableau que l'usage des tests psychotechniques n'est pas pratiqué pour l'orientation des élèves.

En effet, après nos enquêtes, ayant une question et trois axes de réponses proposées qui sont entre autres, toujours, souvent et jamais, nous avons totalisés 90 élèves et tous ont affirmés ne connaissent pas les tests psychotechniques. Soit 100% de nos enquêtés.

Cependant, cela s'explique par la mauvaise politique d'orientation scolaire, le nombre insuffisant des conseillers d'orientation.

Or, dans les deux lycées où nous avons mené nos investigations, les tests psychotechniques sont absents dans les processus de l'orientation scolaire. Les administrateurs de ces deux établissements affirment manquer de ressources humaines qualifiées dans ce domaine :

Selon le proviseur du Lycée Félix Eboué, « *Le test psychotechnique est compliqué et demande une connaissance approfondie de la psychologie cognitive. Or, l'Etat tchadien ne recrute pas de psychologue, moins encore des sociologues pour les établissements d'enseignements. Comme nous n'avons pas de ces compétences, nous faisons avec nos moyens de bord, surtout encore que nous sommes dans une phase pilote de l'orientation scolaire au Tchad* ».

Pour la proviseure du lycée féminin, les expériences des enseignants suffisent pour faire un bon travail de test psychotechnique.

« *Un test psychotechnique est simplement une organisation à travers les procédés qu'un conseiller d'orientation met en œuvre pour observer, comprendre et objectiver les orientations d'un élève. Je pense qu'une bonne orientation ne dépend pas forcément d'un contenu suivi à la lettre du test psychotechnique. Un bon travail d'orientation pourrait se faire à travers l'observation participante de la vie des apprenants tous les jours. Ce regard plein d'expériences pourrait mieux aider à orienter plutôt qu'un test psychotechnique* ».

Ainsi, dans ces deux établissements, nous avons observés l'insistance de tests psychotechniques qui devrait aider à l'évaluation des candidats à l'orientation.

L'orientation par la recherche du prestige

Une caractéristique importante du système éducatif tchadien est l'importante liberté de choix qu'il laisse aux élèves et à leur famille, aussi bien en termes d'orientation scolaire que de choix de l'établissement. L'enseignement secondaire, composé de trois

années d'étude, est marquée par une année d'orientation (en seconde unifiée), donnant ainsi une option en deux séries, elles- mêmes divisées en formes d'enseignement composées d'une variété d'options que peuvent choisir les élèves en terminale. Ainsi, après la seconde unifiée, les élèves s'orientent soit dans la série littéraire ou dans la série scientifique les conduisant à un bac A, C ou D.

Tableau N°9 Les séries prestigieuses

Série	Matières de bases	Débouchés
C	Mathématiques et Physique Chimie	Médecine, Ingénierie, Informatique etc..
D	Mathématiques et Biologie	Médecine, Ingénierie, infirmerie, Pharmacie etc.
E	Mathématiques, Physique et Technologie	Industrie, Mécanique, Electricité etc.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur

L'objectif principal est de préparer les apprenants à l'exercice futur d'un métier. Cependant, malgré l'importante liberté accordée aux usagers du système éducatif, du moins dans les principes, nos enquêtes mettent en évidence une orientation scolaire par relégation au sein de ces différentes filières, formes et options, comme le montre le tableau suivant :

Tableau : N°10 Orientation par la recherche du prestige

Parents	Effectifs	Pourcentage
Volonté d'une reproduction socioprofessionnelle de père en fils	75	83,33%
Orientation sans ingérence des parents	15	16,67%

Total	90	100%
-------	----	------

Source : enquête de terrain,

Sur ce tableau, nous pouvons remarquer que l'orientation scolaire a toujours une ingérence très forte des parents pour l'avenir de leurs progénitures. Nous avons posé cette question à 90 parents d'élèves répartis dans les deux lycées et nous avons eu 83,33% de répondants (tableau ci-contre) qui affirment que l'orientation scolaire doit impérativement respecter le principe d'une reproduction socioprofessionnelle de père en fils. Un parent d'élève nous disait ceci :

« La meilleure chose que je puis faire à mon fils ou à ma fille, c'est de l'aider à hériter mon carnet d'adresse. Donc il doit choisir le métier qui a été le mien et maintenir de ce fait, l'élan, sinon le positionnement de notre famille au sein de notre société ».

Ces propos sont partagés par un autre enseignant que nous avons rencontré au sein du lycée Félix Eboué et qui nous disait qu'il n'ya pas plus de joie que de savoir que votre fils ou votre fille a décidé de faire carrière dans votre domaine de travail. En plus de la fierté, cela vous rapproche l'un de l'autre et vous met en confiance. C'est pourquoi il faut veiller à ce que les enfants vous suivent dans les orientations scolaires et professionnelles que vous leur voulez.

Il existe justement une hiérarchie des formations où les plus riches, en haut de l'échelle, décident, et font face à des catégories socioprofessionnelles défavorisées. Ainsi, les parents aisés encouragent le choix d'une série particulière, valorisée par la classe dominante et le plus souvent par l'institution elle-même. Les autres recherchent également ce type de filière, mais choisissent finalement une autre orientation, « par défaut ». Les familles peu aisées se reportent alors sur des métiers « manuels » dévalorisés, conservant le statut inférieur de leur milieu. Bourdieu observe la construction de cet héritage culturel, caractéristique pour lui d'une maîtrise inégale de la langue et des outils intellectuels.

Tableau N° 11 Orientation par arrangement avec l'administration

Il s'agit dans le tableau ci-dessous des réponses des élèves à la question de savoir avec qui vous faite votre arrangement ?

N°	Personne impliqué	Effectif	Pourcentage
1	Proviseur	22	24,44%
2	Censeur	21	23,33%
3	Professeur principal	35	38,89%
4	Surveillant général	12	13,33%
	Total	90	100%

Source : Enquête de terrain

Nous pouvons lire sur ce tableau sur les 90 élèves du lycée Félix éboué et du lycée féminin.

Cependant, il ressort que vingt-deux (22) élèves soit un pourcentage de 24,44% ont affirmés qu'ils se sont arrangés avec le proviseur, vingt un (21) élèves soit un pourcentage de 23,33% avec le censeur, trente-cinq (35) élèves soit un pourcentage de (38,89%) avec le professeur principal et douze élèves soit un pourcentage de 13,33% avec le surveillant général.

Affirmation de quelques parents

Pour Zoua Damba, médecin et parent d'élève affirme : « *Ma fille était orientée en 1^{re} Littéraire. Moi, je veux qu'elle fasse le baccalauréat série D. Je suis obligé de négocier avec son professeur principal, qui est une connaissance, pour qu'il puisse la réorienter en 1^{re} scientifique* ». Abdel-Aziz Ibrahim, maçon et parent d'élève déclare : « *Mon fils étudie au lycée Félix Eboué, depuis 2 ans. A chaque fois, vers la fin de l'année scolaire il me demande des frais de*

l'orientation donc je suis obligé de lui donner comme je ne connaissais pas leur truc là ; pour moi ce qui est essentiel c'est que mon fils réussisse ».

Points de vue des élèves :

Mahamat Seid Youssouf, élève de 1^{er} Scientifique au lycée Félix Eboué affirme : *« moi au début on m'a orienté en première L mais comme je souhaite poursuivre mes études supérieures en informatique donc je suis obligé de négocier avec le proviseur en lui donnant quelque chose et il m'a réorienté en 1^{er} Scientifique ».* Maimouna Yacoub, élève en classe de 1^{re} Littéraire au lycée féminin : *« Au début j'ai été orienté en première S conformément à mes notes dans les matières de bases, mes condisciples sont tous orientés en 1^{ere} L, ont été obligés avec mes condisciples à négocier avec le censeur pour qu'il puisse me réorienté en 1^{ere} L avec mes amis ».*

Souvent, les arrangements mobilisent tous les acteurs du système à savoir les élèves, les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les censeurs, les professeurs principaux et les surveillants d'établissement. La plupart des cas utilisent les moyens financiers pour changer leur orientation. D'autres comptent sur les liens de parenté, la camaraderie, l'affinité ou les connaissances, pour atteindre leurs objectifs. Le système est tellement complexe qu'il confond les acteurs. Quelquefois, certains parents ne savent pas comment leurs enfants sont orientés, faute de suivi. D'autres mettent la main à la pâte pour obtenir l'orientation de leur enfant, pour convaincre soit un professeur, soit un censeur ou un proviseur... Il existe une autre catégorie d'acteurs qui ne sait rien de ce qui se passe en lycées. C'est le cas des parents d'élèves analphabètes, dont le souci est de voir, chaque année, leur enfant évoluer, sans comprendre que ce dernier a monnayé son admission en classe supérieure et surtout le choix de sa série.

Seulement, il est un aspect à déplorer est la capacité des élèves à tenir dans les filières de leurs choix. Certains vadrouillent en Terminale et y élisent domicile. Pour n'avoir pas de compétences, chaque année, ils sont obligés de changer de série et n'ont plus de temps pour étudier normalement. Conséquemment, ils cumulent des années en Terminale et gonflent l'effectif des candidats au baccalauréat.

Conclusion

Le système éducatif tchadien connaît un certain nombre de difficultés qui plombent son évolution depuis des décennies. L'enseignement secondaire, en particulier, éprouve des difficultés d'orientation scolaire en différentes séries littéraires, scientifiques et techniques. Une évolution significative a dû être constatée suite aux réformes, à différents niveaux, du système éducatif, pour le doter d'un dispositif technique et scientifique d'orientation et d'encadrement des élèves. Mais son applicabilité fait face aux difficultés, car les comités d'orientation créés ne remplissent pas convenablement les missions qui leur sont assignées. Ils subissent toutes sortes d'influences de la part des élèves ou des parents d'élèves eux-mêmes. L'orientation est ainsi empreinte de considérations et pratiques non professionnelles. Elle doit respecter les critères objectifs et les capacités des élèves. Autrement, cela entame la crédibilité du système, le corrompt, car les élèves mal orientés rencontrent des difficultés dans leurs cursus scolaires, avec pour conséquence le taux d'échecs élevé, le changement constant des séries, le bas niveau... Les résultats sont, dans la plupart des cas, médiocres, voire mauvais. C'est le cas, en ces dernières années, du taux d'échec élevé aux examens du baccalauréat. L'éducation au Tchad mérite une réforme profonde et une réorientation vers des objectifs clairs afin de l'adapter à l'évolution globale du monde pour faire en sorte qu'elle réponde aux défis de la mondialisation. Un décalage des objectifs l'écarte de sa finalité pour l'atteinte du développement.

Bibliographie

- Altet, M. (2013), *Les pédagogies de l'apprentissage*, puf, Paris.
André, G. (2012), *L'orientation scolaire, Héritages sociaux et jugements professoraux*, puf, Paris.
Bomba J. (2008), *Le conseiller d'orientation et professionnelle au Cameroun*, C.E.P.E.R.S.A Yaoundé.
CHenu, F. (2005), *Motivation et démotivation : les élèves ont la parole* : ULG.

J. Fontecave (1969), *L'organisation de l'orientation scolaire* : Cahiers de l'IIPE not 6.

Jean-Pierre. B et Noël D. (2007), *Penser l'accompagnement adulte*, puf, Paris.

Léonie Liechti (2012), *L'influence des parents sur le processus d'orientation professionnelle : approche pluridisciplinaire* : Institut de recherche et de documentation pédagogique.

Leroy, N. (2009), *Impact du contexte scolaire sur la motivation et ses conséquences au plan des apprentissages* : Université Pierre Mendès-France Grenoble II.

Mikailoff, N. (2015), *L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education, entre éthique et responsabilité. Etude compréhensive d'une posture en tension* : Université d'Aix-Marseille.

OCDE (2014), *L'Orientation professionnelle, Guide pratique pour les décideurs* : OCDE.

Okene,R. (2009), défis et perspectives de l'orientation-conseil au Cameroun, Harmattan France.

Picard. F. Olympio, N. Masdonati J. et Bangali M. (2015), *Justice sociale et orientation scolaire : l'éclairage de l'approche par les « culpabilités »* d'Amartya Sen : Open Edition Journal.

Quairel J-M. (2009), Supprimer « *L'ORIENTATION* », pour mieux se consacrer à la Transmission des savoirs, à la Connaissance des formations et des métiers, à l'Aide Psychologique et au Conseil ? : Arles.

Robert W. Lent (2008), *Une conception sociale cognitive de l'orientation scolaire et professionnelle : considérations théoriques et pratiques* : Open Edition Journal.

UNESCO (2002), *Orientation, conseil et développement de la jeunesse pour l'Afrique* : Unesco version 2002.

Viau, R. (2012), *La motivation des élèves en difficulté d'apprentissage : une problématique particulière pour des modes d'intervention adaptés* : Université de Sherbrooke Québec.

Yann. S. (2013), *Accompagner la personne en formation de l'orientation à l'insertion professionnelle*, Dunod, Paris.